

Miel : Registre d'emballage

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil de planification commerciale (par ex. : la quantité de marchandises en stocks et leurs valeurs).
 - Aide à déterminer quand il faudra commander des contenants et des étiquettes.
 - C'est un outil d'imputabilité du personnel en ce qui concerne l'emballage du miel.
 - C'est un outil qui aide à dépister les problèmes dans la chaîne d'emballage.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Aide à dépister les contaminants potentiels dans le miel.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 81, 84-95 et 119-124
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 1.0.3 (page 144), 8.0.1 (page 160) et 8.0.2 (page 161) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Garder le dossier à jour.
 - Tous les apiculteurs qui vendent du miel doivent garder des échantillons de miel provenant des lots de miel emballé, et ce, dans l'éventualité d'un besoin de tester ce miel.
 - Les échantillons de miel doivent être gardés pour une durée minimale de deux (2) ans.
 - Le format des échantillons devrait être d'au moins 250 g.